

BULLETIN MUNICIPAL NOVEMBRE 2016 N°25

les nouvelles de LA CHAPELLE

Vallée
d'Abondance
HAUTE-SAVOIE



« Il est extrêmement rare que la montagne soit abrupte de tous les côtés. » *André GIDE*

Éditorial

MI-BILAN

À bientôt mi-mandat des dernières élections municipales, nombre de projets encore inachevés révèlent les investissements engagés précédemment :

La traversée du village achevée au centre questionne sur sa continuité en direction de l'entrée du village aux Passengués, aux Plagnes et au hameau des Thoules en direction de la Panthiaz, vers la télécabine et le foyer Quatre Saisons.

La rentrée scolaire s'est parfaitement effectuée, comme prévu, au 1^{er} septembre dans notre nouvelle école.

Le centre multi-accueil (garderie des jeunes enfants) interroge l'association qui en assure la gestion par son succès : l'augmentation du nombre d'enfants accueillis oblige à une nouvelle réflexion et plus d'obligations pour son organisateur.

L'accession au palmarès de la 2^{ème} fleur du concours national des villages fleuris souligne la reconnaissance du travail accompli. La nomination aux Victoires du Paysage offre un label culturel et de qualité au village, en complément de tous les travaux accomplis et réalisés par les services administratifs et techniques de la commune.

Tous ces projets réalisés ou en cours de finalisation nous montrent toute leur pertinence.

Aujourd'hui une nouvelle étape doit être franchie avec la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et la mise en concordance du droit d'occupation des sols avec les nouvelles lois votées aux Parlements (Assemblée Nationale et Sénat). Un nouveau grand chantier de réflexion est soumis aux élus en concertation avec la population.

La nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation des remontées mécaniques a été un chantier de réflexion important durant toute cette année. L'attribution de cette gestion à la SAEME de Châtel par l'intermédiaire d'une nouvelle société tout spécialement créée, la SELCA (Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance) devra apporter plus de cohérence dans la gestion du massif nord des Portes du Soleil. À l'image de ce qui se passe dans les regroupements de communes, Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance et Communauté de Communes du Pays d'Évian, les regroupements de gestion et sociétés de remontées mécaniques participent à cet élan de mise en commun des moyens et des résultats.

La vie municipale est constituée de tous ces éléments : réflexion, prise de décision, réalisation.

Il appartient donc à chacun de participer à cette dynamique pour l'avenir de nos territoires.

Le Maire
Bernard MAXIT



Hommages

Raymond BENAND

Durant toute sa vie Raymond aura été une personnalité aimant s'investir dans un travail d'équipe. Il nous a quittés le 11 mars dernier. Entrepreneur en maçonnerie, son fils Patrice lui a succédé.

Moniteur de ski en 1960, il a cofondé l'école de ski avec Célestin Cruz Mermy, Jean-Claude Curdy, Gaston Cruz, René Marchand et Francis Trincaz. Chasseur aimant la nature, il a exploré le territoire de la commune qu'il connaissait particulièrement bien.

Élu au conseil municipal de 1995 à 2001, Raymond s'est beaucoup investi dans la commission des bâtiments communaux ainsi qu'à celle de gestion des forêts en partenariat avec l'ONF.

À Germaine son épouse et ses enfants nous adressons nos plus sincères sentiments d'amitié et de sympathie.



Bernard TRINCAZ

La disparition tragique de Bernard le 5 octobre a surpris douloureusement la population.

Le monde de la gastronomie et de l'hôtellerie venait de perdre l'un de ses meilleurs représentants.

Inscrit dans une longue tradition familiale de plusieurs générations à l'hôtel "Les Cornettes", il avait su avec son frère Philippe et toute sa famille porter au plus haut niveau le sens de l'accueil à La Chapelle dont la renommée lui devait beaucoup. Chef d'entreprise à plus d'un titre, il avait été élu au conseil municipal de La Chapelle en 1989 et n'avait pas souhaité renouveler son mandat aux élections suivantes.

À son épouse Sylvie et ses enfants Virginie et Jérémy, le village tout entier adresse ses meilleurs sentiments.



Sommaire

TAXE DE SÉJOUR	page 3
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	p. 4-5
PLAN LOCAL D'URBANISME	p. 6-7
OFFICE DE TOURISME CLASSÉ	p. 8-9
MATÉRIELS	p. 10
CAHIER SPÉCIAL ÉCOLES	p. 1 à XVI
2 ^{ème} FLEUR, NOMINATION	p. 11
BORDS DE DRANSE	p. 12-13
CONSEIL DU LÉMAN	p. 14-15
FÊTE DES FROMAGERS	p. 16-17
EXPOS, FRAXIIS, RANDO ROSE	p. 18-19
ÉTAT CIVIL, CHEMINS DE TRAVERSE	p. 20

TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE À LA CHAPELLE D'ABONDANCE

La taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire ont été réformées par l'article 67 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et le décret d'application n°2015-970 du 31 juillet 2015.

La Commune de La Chapelle d'Abondance, par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2016 a décidé de poursuivre l'application du principe de la taxe de séjour forfaitaire sur le territoire de la commune. La période de perception est définie comme auparavant du 1^{er} janvier au 8 mai, du 1^{er} juillet au 31 août et du 20 au 31 décembre de chaque année, arrondi à 200 jours.

TARIFS /Catégories d'hébergement

- Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles, (*) 1.00 €
- Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles, (*) 0,65 €
- Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles, (*) 0.50 €
- Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, (*) 0.36 €
- Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures, (*) 0.26 €
- Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement 0.26 €
- Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement 0.26 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4, et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes 0.36 €
- Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes 0.26 €

Exemple : 1 meublé classé 2 étoiles avec 4 Unités de Capacité d'Accueil.

Le montant de la taxe de séjour forfaitaire 2017 s'élèvera à la somme de :

4 UCA x 0,36 € x 200 jours x -50% soit un montant = 144,00 €.

(*) : et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.

RÈGLES COMMUNES POUR TOUTES LES NATURES D'HÉBERGEMENT :

« L'article R. 2333.62 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les redevables de la taxe de séjour forfaitaire sont tenus de faire une déclaration à la Mairie au plus tard un mois avant le début de chaque période, déclaration sur laquelle doit figurer obligatoirement la nature de l'hébergement, la période d'ouverture et la capacité d'accueil de l'établissement ».

ABATTEMENT APPLICABLE À LA TAXE DE SÉJOUR FORFAITAIRE (article L2333-41 du CGCT)

L'abattement forfaitaire applicable au nombre d'unités de capacité d'accueil de l'hébergement oscille désormais entre 10% et 50%, en fonction du taux déterminé par la collectivité bénéficiaire de la taxe. Il doit en tout état de cause tenir compte de la durée de la période d'ouverture de l'établissement. La Commune a fixé ce taux à 50%.

Il n'y a pas d'exonération sur les personnes puisque la taxe est assise sur les locaux et leur capacité d'accueil et non sur les personnes hébergées.

Le forfait de la taxe de séjour est acquitté par les logeurs (locuteurs de meublés, hôteliers, chambres d'hôtes...); Celui-ci doit être intégré dans le montant total du prix de location que vous percevez auprès de vos locataires.

DOMAINE SKIABLE

Depuis l'aménagement du télécabine/téléski du Clos Baron pour la première saison d'hiver 1959/1960 et durant cinquante ans, les remontées mécaniques ont été gérées en régie communale.

Depuis le 10 décembre 2009, une **DSP (Délégation de Service Public)** a été mise en œuvre pour la gestion des remontées mécaniques sous forme d'une **Régie Intéressée** : la commune confie à un exploitant sous son contrôle la gestion des remontées mécaniques. Elle en garde cependant la maîtrise des investissements. D'une durée à l'origine de 5 ans, elle a été prolongée d'une année courant jusqu'au 31 octobre 2016.

Par délibération du 2 mars 2016 la commune de La Chapelle s'est prononcée sur le principe d'une nouvelle DSP sous un autre mode de gestion : **l'Affermage**.

(Par ailleurs, le domaine nordique et le service des navettes seront traités par conventions spéciales).

La consultation a été engagée par avis de publicité :
- le mercredi 30 mars dans la lettre "Éco Montagne Leader"
- le jeudi 31 mars dans le quotidien "Le Dauphiné".

Quatre candidats se sont déclarés intéressés par cette DSP :
• CALD/Chapelle d'Abondance Loisirs Développement. G. VIAL
• Gilles MOUTHON SAS/LCA (La Chapelle d'Abondance)
• SAEME Sports et Tourisme de Châtel
• Société DGIT (Développement et Gestion Industrielle et Touristique).

Durant la phase de consultation, des questions ont été posées par les candidats sur des points qu'ils souhaitaient voir compléter ou mieux définir. Des réponses communes leur ont été apportées.

À l'issue de cette phase de candidatures, trois offres nous ont été remises à la date du 9 mai 2016 :

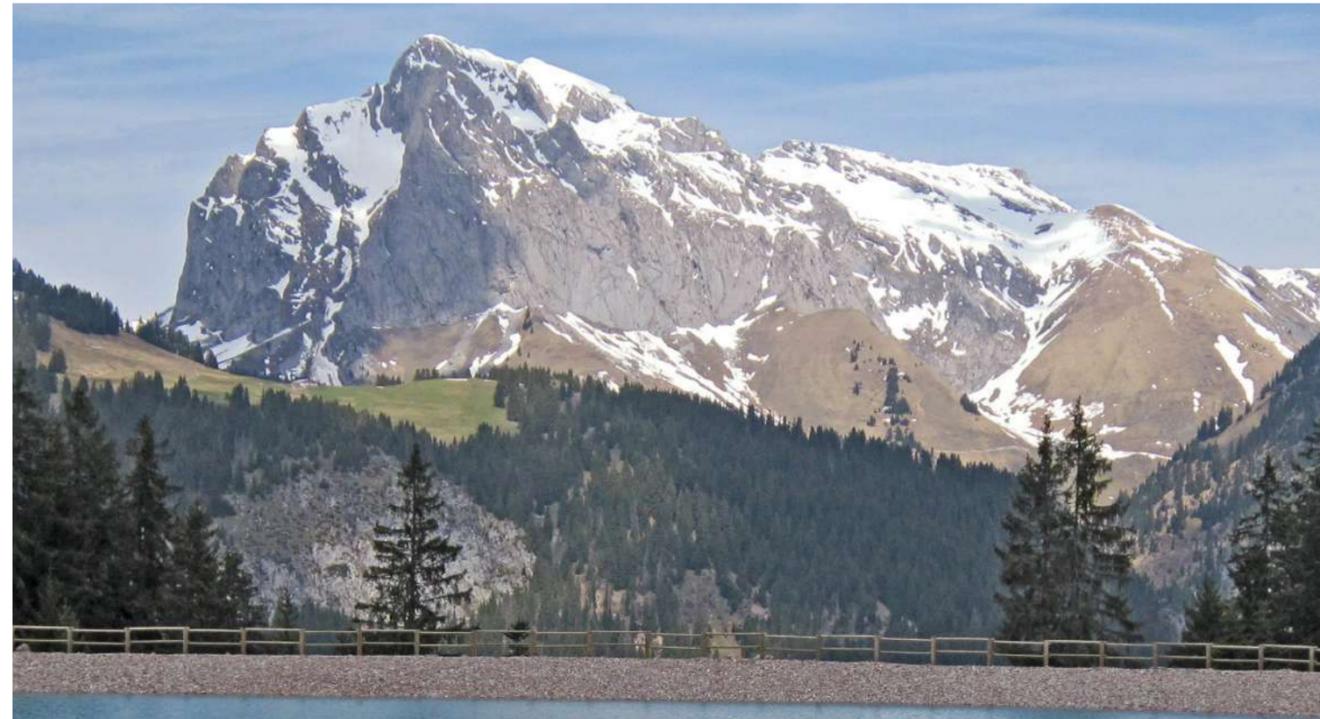
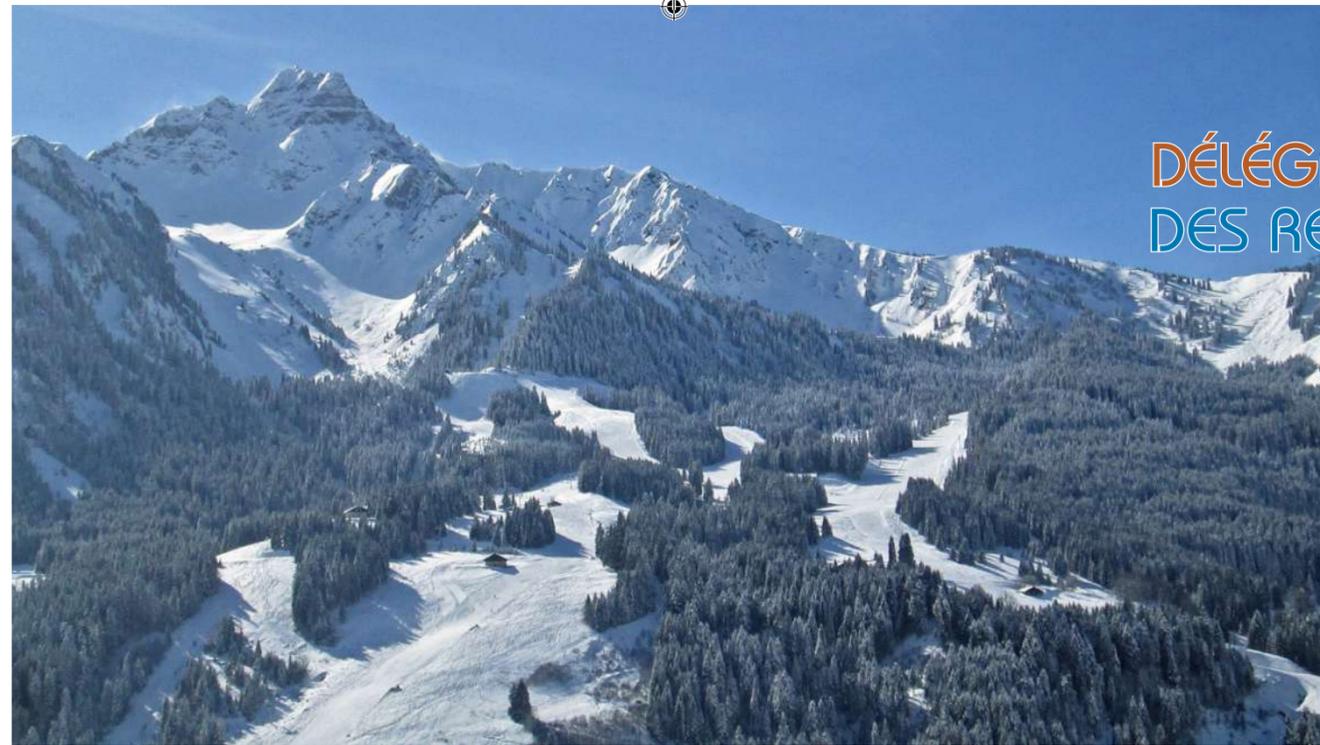
• CALD, • Gilles MOUTHON et • SAEME/Châtel.

Suivant les critères de sélection, la Commission a retenu les trois candidatures.

Après analyse de ces propositions, nous avons de notre côté interrogé les candidats sur des points qui nous paraissaient insuffisamment développés dans leurs offres. De plus, des entretiens directs avec les candidats et la Commission ont été réalisés les 23 juin et 4 juillet. Ce qui nous a permis d'évaluer l'engagement du candidat à cette gestion.

C'est donc à la suite d'une assez longue procédure de questions/réponses de part et d'autre et d'entretiens directs que nous avons pu retenir la candidature suivant les critères de sélection et d'évaluation indiqués dans le cahier du règlement de consultation, à savoir :

- 1) Les modalités d'organisation et les moyens mis en œuvre pour assurer la mission de service public.
- 2) La qualité du service apportée aux usagers.
- 3) La maîtrise des dépenses liées au fonctionnement du service public tout en préservant la qualité du service.



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Les élus ont été appelés à mettre des notes sur une grille d'appréciation suivant ces critères de sélection.

Durant les entretiens, d'autres points ont été abordés mais non retenus car non indiqués dans le règlement de consultation.

Établies par l'ASADAC, les grilles d'analyses de chacun des candidats ont aussi été prises en considération en regard de l'historique de la situation :

- Produits d'exploitation prévisibles
- Charges d'exploitation
- Propositions promotionnelles du territoire
- Investissements logistiques
- Proposition de la redevance d'exploitation versée à la commune.

C'est avec l'ensemble de ces critères que nous avons, avec la Commission DSP, pu retenir l'entreprise ou la société qui nous a paru la mieux à même d'assurer la gestion des remontées mécaniques de la commune : **la SAEME Sports et Tourisme de Châtel**.

Motifs du choix de l'offre retenue : la SAEME Sports et Tourisme est une société d'exploitation de remontées mécaniques déjà ancienne (1956) avec un capital social de plus de 2.8 M€ lui conférant une stabilité financière et d'exécution de la mission. 15^{ème} station des Alpes Françaises, sa capacité de rayonnement est importante.

En prenant la gestion des remontées mécaniques de La Chapelle, la société affirme son implication dans les Portes du Soleil et fédère le Massif Nord du domaine Franco-Suisse.

Les résultats des produits d'exploitation semblent ne pas avoir été surestimés afin de ne pas créer des situations d'excès dans les investissements. À contrario cette société est celle qui semble le mieux maîtriser les dépenses d'exploitation.

Montant de l'offre retenue :

Redevance Hors Taxe Annuelle à la commune d'une part fixe de 100 000 € plus une part variable de 50 % du résultat d'exploitation. La société consacrera les autres 50% pour participer aux investissements utiles à sa bonne marche.

Une société spécifique de la SAEME de Châtel, la SELCA (Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance) a été créée.

Suite à un recours pré-contractuel de la Société CALD auprès du tribunal administratif de Grenoble, la transmission auprès du nouveau délégataire prévue le 1^{er} novembre a dû être reportée.

Par jugement rendu le 7 novembre 2016 la requête de la société CALD a été rejetée.

La signature du nouveau contrat de délégation de type affermage d'une durée de 12 ans a enfin été finalisée le 10 novembre 2016.



PLAN LOCAL D'URBANISME

La révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et définition des modalités de concertation a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal le 1^{er} juillet 2015.

Dans cette procédure il a été exposé la nécessité pour La Chapelle d'Abondance de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En effet ce document datant de 2001 n'est plus, dans ses dispositions réglementaires, en conformité et compatibilité avec le nouveau cadre législatif et réglementaire national en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dont les évolutions récentes concernent la plupart de ses dispositions qui nécessitent d'être réexaminées en profondeur.

Le Maire et le Conseil Municipal ont exposé les objectifs d'aménagement du territoire communal poursuivis dans le cadre de la révision du POS valant élaboration d'un PLU :

- Mise en cohérence et compatibilité avec les orientations du SCOT du Chablais approuvé le 23 février 2012 et aujourd'hui mis en révision, auquel appartient LA CHAPELLE D'ABONDANCE, notamment en matière de consommation de l'espace, de production de logements, d'évolution démographique, de développement économique et de préservation des espaces naturels et agricoles...

- Mise en conformité avec les objectifs d'aménagement du territoire sous tendus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en particulier les lois « Solidarité et Renouveau Urbain » (du 13 décembre 2000), « Urbanisme et Habitat » (du 2 juillet 2003), « Accès au Logement et un Urbanisme Renoué » (ALUR du 24 mars 2014) et « Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt » (du 13 octobre 2014).

- Prise en compte des préoccupations du Développement Durable issues des lois Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010, qui doivent être aujourd'hui au cœur des préoccupations d'aménagement du territoire, et donc portées par les orientations du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune.

- Besoins et projets propres à la commune, avec l'objectif principal d'un développement maîtrisé et adapté aux caractéristiques géo-économiques de la commune, en se fondant sur les principaux axes suivants :

- La vie et l'animation du village à conforter par la poursuite du développement des logements, des services, des équipements, des activités économiques et de l'armature des espaces publics et collectifs.

- Un développement urbain à maîtriser en cohérence avec le rôle attendu pour LA CHAPELLE D'ABONDANCE et les perspectives d'évolution du territoire définies par le SCOT du chablais, nécessitant le réexamen des conditions de l'extension de l'urbanisation, notamment aux lieux dits "La Panthiaz" et "Les Côtes de la Ville", mais également au regard des capacités des réseaux divers, des sensibilités agricoles et naturelles présentes.

- La diversification de l'offre en logements à poursuivre, ainsi que la mixité sociale à renforcer, au bénéfice de l'équilibre social et générationnel de la population, de l'amélioration du parcours résidentiel sur la commune et de la modération de la consommation de l'espace, en cohérence avec les objectifs de production de logements définis par le SCOT du Chablais et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de Communes de la Vallée d'Abondance.

- Un potentiel économique à soutenir, voire à conforter, notamment dans le domaine du tourisme d'hiver avec le réexamen de la situation du domaine skiable, comme d'été avec le développement des activités induites.

- La gestion du secteur d'équipements sportifs au lieu-dit "Sous Le Saix"
- L'activité agricole à maintenir, au minimum sur les espaces identifiés à enjeux par le SCOT du Chablais, dont il convient de soutenir la diversification mais aussi son rôle dans l'identité et la qualité du paysage communal, tout en prenant en compte le nécessaire développement démographique et économique de la commune.

- La protection des espaces naturels à assurer, ainsi que leur mise en valeur, en cohérence avec les orientations du SCOT du Chablais en la matière : APPB 1984 du Mt de Grange et des Cornettes de Bise (site classé des Cornettes de Bise en 2013).

- L'évolution d'un cadre bâti et paysager encore de qualité à maîtriser, notamment par la valorisation du patrimoine montagnard.
- La prise en compte et la lutte contre les risques et les nuisances.

Il a été précisé qu'en vertu de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, pendant toute la durée d'élaboration du PLU, de la prescription à l'arrêt du projet, sera mise en œuvre une concertation associant les habitants, les associations locales dont l'AARCA (Association Amicale des Résidents de La Chapelle d'Abondance) et les autres personnes publiques concernées.

Il est proposé que cette concertation soit organisée selon les modalités suivantes :

- Organisation de réunions de concertation publique dans les locaux municipaux aux grandes étapes de la révision du POS valant élaboration d'un PLU. Publication de l'avis de ces réunions dans le Dauphiné Libéré et le Messager. Cet avis précisera le jour, l'heure et le lieu où se tiendront les réunions publiques. La première réunion publique a eu lieu le 24 mars 2016 à la salle des fêtes.

- Mise à disposition d'un registre en mairie destiné à recueillir les observations du public, pendant toute la durée de la concertation, aux heures habituelles d'ouverture au public.

- Mise à disposition en Mairie de documents d'information sur la révision du POS valant élaboration d'un PLU (études, éléments de diagnostic, PADD...), au fur et à mesure de l'avancement des études et de la procédure.

- Diffusion de lettres d'information à la population aux grandes étapes de la révision du POS valant élaboration d'un PLU en phase avec les réunions publiques.

L'état du territoire en quelques chiffres :

De 2005 à 2015, 58 permis de construire ont été délivrés pour 238 logements représentant une surface hors œuvre nette de 21 666 mètres carrés soit 91,03 m² par logement. Globalement la consommation de 91 573 mètres carrés de terrain soit 385 m² par logement. Dans le cadre de la révision, d'abord une première réunion publique a eu lieu le 24 mars 2016 à la salle des fêtes. Puis plusieurs réunions de travail en interne avec le bureau d'études en urbanisme "L'agence des territoires". Celles-ci ont eu pour but de faire un état des lieux du territoire : - Diagnostique sur les équipements et les déplacements; - Information sur les différents



réseaux publics : alimentation en eau potable (AEP) eaux usées (EU) eaux pluviales (EP) déchets; - Aujourd'hui la commune dispose de 1240 places de stationnement publiques; - Agriculture et environnement : risques naturels, biodiversité, zones réglementaires et d'inventaire, hydrographie, dynamique écologique; - Enveloppe urbaine : la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche impose une réduction de 50% des espaces consommés par l'urbanisation. Depuis 2005, 9.15 hectares ont été consommés pour 238 logements : (6.3 ha pour 52 logements individuels/1220 m²/logement ; 2.8 ha pour 188 logements collectifs/150 m²/logement).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), projet politique, économique et environnemental, prend en compte le fonctionnement du territoire. Il s'appuie sur un territoire aux composantes fortes : urbanisation maîtrisée, mise en valeur de son environnement, développement de ses activités agricoles, commerciales, artisanales.

La population de la commune est en constante augmentation depuis une vingtaine d'années : près de 900 habitants recensés en janvier 2016, pour 7230 lits touristiques dans des secteurs variés.

UN SCOT ? ... À QUOI ÇA SERT :

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est, selon l'administration, « l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine ».

Il doit « servir de cadre de référence pour les différentes politiques d'organisation de l'espace d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement ».

S'il demeure peu connu du grand public, cet outil se cache pourtant derrière la plupart des grands projets d'aménagement qui peuvent voir le jour. À l'heure actuelle, le territoire de la Haute-Savoie est couvert par 11 schémas.

Le SCOT du Chablais couvre les 62 communes de l'arrondissement de Thonon : des communes soumises à la loi littorale, d'autres à la loi montagne et d'autres aux deux législations.

L'OFFICE DE TOURISME CLASSÉ !



L'office de tourisme de La Chapelle a obtenu son label "Qualité Tourisme" et son classement en "Catégorie II". Souhaitant toujours tenter d'améliorer sa qualité de service et de prestations auprès de la clientèle touristique, l'office de tourisme de La Chapelle a souhaité s'orienter vers l'obtention de la marque "Qualité Tourisme".

Après trois années de préparation avec, parfois, des temps de pose dans les investissements nécessaires, nous avons obtenu cette Marque Qualité au printemps 2016; ...et quand on instruit un dossier "Qualité Tourisme", le classement de l'office de tourisme est lui aussi remis en cause.

Notre classement "2 étoiles anciennes normes" arrivait à échéance au printemps 2016. Même si cela ne doit pas être la motivation première d'un office de tourisme, il faut rappeler que pour obtenir la "catégorie II" du nouveau classement, il est nécessaire de mettre en œuvre une "démarche qualité" sur l'accueil et l'information du public et sur la gestion des ressources humaines.

Pourquoi engager une démarche "Qualité Tourisme" ?

Mettre en place une démarche qualité est un travail qui demande du temps, de la volonté et la mobilisation de l'ensemble du personnel travaillant dans l'Office de Tourisme.

Cette démarche permettra l'amélioration de l'organisation, du travail et des services rendus. Les avantages tirés de cette démarche sont internes mais aussi externes :

Le classement en catégorie II (Nouvelles normes) nous a été attribué, par le service tourisme de la préfecture, au mois de septembre 2016.

- **AVANTAGES INTERNES**
Meilleure organisation pour faciliter le travail quotidien;
Outil de professionnalisation au service de l'équipe;
Outil permanent d'évaluation et de progrès;
Outil d'aide à l'animation du territoire;
Moyen pour valoriser les actions;
Outil pour adapter les services aux attentes du client;
Moyen pour pérenniser une activité et des emplois;
Outil d'aide à la décision pour les collectivités.

- **AVANTAGES EXTERNES**
Se distinguer et se positionner dans un univers concurrentiel;
Fidéliser sa clientèle;
Montrer l'exemple par rapport aux acteurs touristiques locaux;
Modifier le regard des partenaires locaux sur l'Office de Tourisme.

Pourquoi "reclasser" l'office de tourisme de La Chapelle ?

La réforme, portée par l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié par l'arrêté du 10 juin 2011, est entrée en vigueur le 24 juin 2011. Depuis, le classement en étoile n'est plus possible. L'ancien classement de l'office de La Chapelle allait devenir obsolète au printemps 2016.



ORGANIGRAMME DE L'OFFICE DE TOURISME



MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERSONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA CHAPELLE, Exercice 2015/2016, Lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2015.

Membres Élus
Bureau Directeur au sein du Conseil d'administration :

Président : **Jean-Louis ROGER**
Restaurateur.
Vice-président : **Didier CRUZ**
Agent immobilier.
Trésorier : **Jean-Pierre BONVISSUTO**
Hôtelier.
Secrétaire : **Marlène BLANC**
Commerçante.

Membres du Conseil d'Administration :

Laurent BENAND (Membre de droit)
Conseiller municipal, chargé des relations Mairie/O.T.

Patrick CETTOUR (Membre de droit)
Directeur de l'École du Ski Français.
Laurent CORNU
Propriétaire d'un centre de vacances.
Fabrice LEBRASSEUR
Gérant d'un centre de vacances.
Olivier MARTIGNIÈRE
Restaurateur.
Ludovic MUSSCHE
Restaurateur.
Laurent TARILLON
Agent immobilier.
1 représentant du Ski Club Alpin
(Poste vacant restant à pourvoir.)

L'OT BÉNÉFICIE D'UN BUDGET DE : 355 570 €

Composé comme suit :
Subvention communale : **320 000 € (90%)**
Cotisations adhérents : **20 682 € (6%)**
Animations : **7 066 € (2%)**
Vente de produits (cartes bus, guides, etc.) **7 822 € (2%) €**

LE DÉPÔT DE MARQUES INPI...

L'office de tourisme de La Chapelle d'Abondance a déposé, sous différentes formes et appellations, au mois de janvier 2016, un dossier pour la protection de la Marque : La "Chapelle d'Abondance" et son logo. La raison : une marque n'est protégée juridiquement que lorsqu'elle est déposée et enregistrée. Si vous ne la protégez pas, vos concurrents auront la possibilité de s'en emparer et de l'exploiter.

Déposer une marque à l'INPI permet de :
• Capitaliser sur son effort commercial et publicitaire pour promouvoir ses produits et services.
• Poursuivre en justice toute personne qui imiterait ou utiliserait la marque.
• Céder la marque ou conférer des licences, pour en tirer des revenus.

La Chapelle d'Abondance, en tant que "Commune Touristique" se devait de protéger, entre autres :
- Son nom - Ses logos - Sa destination touristique (Ex : La Chapelle Portes du Soleil) - Son site Internet (lachapelle74.com) - Les particularités de sa zone géographique (Ex : LA CHAPELLE D'ABONDANCE Les Cornettes de Bise site classé)... C'est pourquoi, les codétenteurs de la Marque La Chapelle sont la mairie et l'office de tourisme.

NOUVELLES RÈGLES DE CLASSEMENT DES OFFICES DE TOURISME : 3 CATÉGORIES AU LIEU D'ÉTOILES...

Caractéristiques de la Catégorie II :

L'office de tourisme classé dans la catégorie II correspond à une structure de taille moyenne intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation touristique homogène et cohérent.

Son équipe est nécessairement pilotée par un directeur. La structure propose des services variés plus importants que ceux des offices relevant de la "catégorie III" de nature à générer des ressources propres.

L'office de tourisme de "catégorie II" développe une politique de promotion ciblée et met en œuvre des outils d'écoute de la clientèle de nature à améliorer la qualité des services rendus et de ceux de ses partenaires œuvrant dans sa zone géographique d'intervention.

Horaires d'ouverture : L'office de tourisme de "catégorie II" sera ouvert au moins 240 jours par an.



LE PERSONNEL QUI VA...

Patrick MAULAZ est arrivé à l'automne 2008. Il s'est vu attribuer la responsabilité des services techniques de la commune et son organisation : voirie, eau, assainissement, déneigement. Durant ces années Patrick a assuré son rôle de "courroie de transmission" entre les élus et les services. Souhaitant donner une nouvelle dimension à son parcours professionnel, il est entré au service de la voirie départementale sur le secteur d'Évian.

... ET VIENT

Espaces verts : Estelle MORA ANDUJAR

Avec les aménagements paysagers réalisés dans la traversée du village, le service des espaces verts devait être étoffé. Originaire de St Julien-en-Genevois mais résidente à Vacheresse, Estelle a été recrutée pour ce poste. Titulaire de deux bacs professionnels en aménagement paysager et productions horticoles ainsi que d'un BEP de productions florales et légumières, elle est aussi titulaire du CACES 1 l'autorisant à la conduite des engins.

Garage : Anthony BERTHET

Âgé de 20 ans et originaire d'Abondance, Anthony a été recruté pour le poste de mécanicien au garage communal. Le parc des véhicules s'agrandissant au fil des ans (achats de tracteurs pour les services de la voirie, balayeuse...) il convient d'en assurer l'entretien et les reprises de mécanique lorsque celles-ci s'imposent.

Anthony est titulaire d'un CAP de mécanique automobile.

Garage-atelier : Pierre LACROIX

Âgé de 23 ans Pierre est originaire d'Abondance mais a de solides attaches à La Chapelle. Il a été recruté pour un poste polyvalent aux services de la commune. Titulaire d'un CAP de menuisier, Pierre participe à tous les travaux de menuiseries ou d'amélioration de celles-ci sur les bâtiments communaux. Habitué à la conduite des tracteurs forestiers, il participe aussi aux travaux d'entretien de voirie et de déneigement.



Anthony BERTHET & Pierre LACROIX

LE TRACTEUR... ET LA BALAYEUSE

Avec les nouveaux aménagements dans la traversée du village, il est apparu urgent de se doter de matériels performants pour l'entretien de ces espaces, hiver comme été.

- Un tracteur pour le déneigement et une fraise à neige pour l'évacuer en dehors des propriétés riveraines.

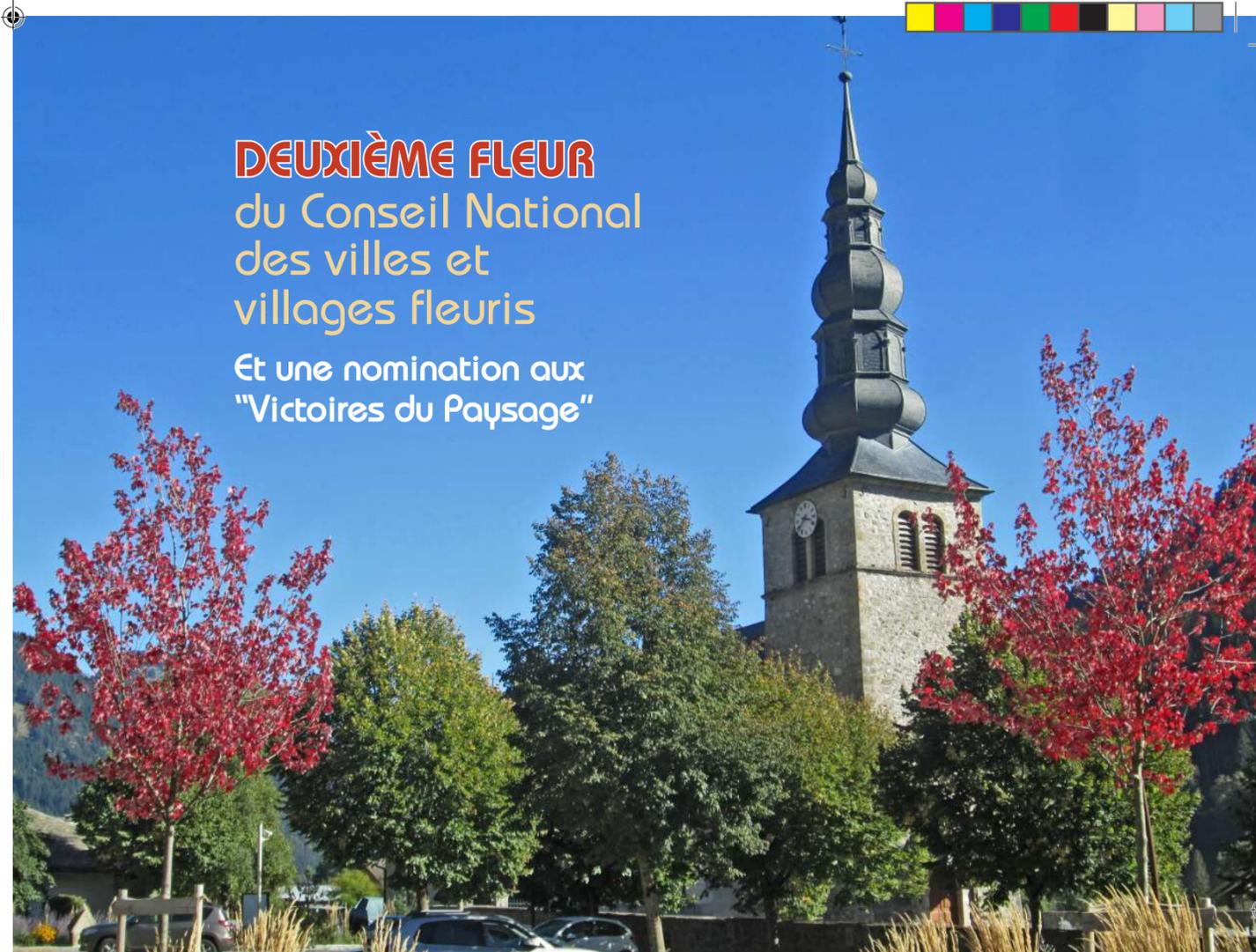
- Une balayeuse pour l'entretien des trottoirs et des espaces dédiés aux piétons, le nettoyage des caniveaux d'évacuation des eaux pluviales, des graviers et herbes coupées et nombre de petits déchets obstruant les écoulements en bordure des voies. La justification de son emploi s'étendra aussi à la voirie et aux espaces de récréation de la nouvelle école.

Sur consultation de plusieurs entreprises et essais été/hiver, le choix s'est porté sur une balayeuse aspiratrice de voirie de type NILFISK CITY ranger 3500. Cet équipement possède un moteur diesel de 52 CV avec transmission hydrostatique 4x4, nettoyage haute pression à 110 bars avec flexible d'aspiration, deux balais mixtes de 900 mm avec inclinaison hydraulique.

Coût : 76 000 € HT en 60 loyers de 1414.14 € mensuels.



Estelle MORA ANDUJAR



DEUXIÈME FLEUR du Conseil National des villes et villages fleuris

Et une nomination aux
"Victoires du Paysage"



Avec son accession à une deuxième fleur au label des villes et villages fleuris, notre commune est récompensée pour ses aménagements réalisés au centre du village et à plusieurs autres endroits.



Un village labellisé village fleuri est un village qui améliore sa qualité de vie et son accueil, qui développe l'économie locale, qui favorise le lien social et qui agit en faveur de l'environnement.

Cette labellisation de la 2^{ème} fleur témoigne de la stratégie municipale mise en œuvre avec les agents des espaces verts **Estelle et Sébastien** et les services communaux, les particuliers et hébergeurs et les commerçants de la commune.





LES TRAVAUX DES BORDS DE DRANSE

Avec les fortes pluies du début mai de l'an dernier les terrains ont été fragilisés et de nombreux travaux de restauration ont été entrepris en première urgence sur les chemins conduisant aux différents alpages. (cf bulletin n°24 de l'an dernier).

Afin de pouvoir intervenir sur les chemins des bords de Dranse, une concertation plus approfondie a eu lieu avec les services de l'État : **Police de l'eau, DDT, ONEMA** (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Les autorisations d'intervention sur site ont été sollicitées par la 2CVA. Enfin, par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2016, la commune a été autorisée à engager des travaux dans le lit de la rivière avec beaucoup de prescriptions et de précautions (dossier n° 74- 2016-00150).

Situés sur cinq sites du territoire, les Neys, Devant le Nant, les Grands Clos, la Panthiaz et la Pesse, ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

Entrepris dès le 28 septembre à la Pesse, ils ont été poursuivis au gré de l'avancement des travaux, le 3 octobre à la Panthiaz, le 10 aux Grands Clos et Devant le Nant, enfin le 17 aux Neys. Des travaux complémentaires ont été aussi engagés le 24 octobre à la Panthiaz.

Les travaux strictement réglementés se sont faits en période favorable de basses eaux avant que les poissons géniteurs mâles et femelles ne se regroupent pour frayer à l'automne.

Ce sont essentiellement des truites mais aussi des chabots qui attestent du bon état sanitaire général de la rivière et qui remontent les cours d'eau à partir de la fin octobre-début novembre. La rivière leur est totalement réservée, la pêche étant interdite et la nature y retrouve ses droits.

Lors de ces travaux les embâcles dans le lit de la rivière ont été enlevés et plus de 1800 à 2000 m³ de graviers ont été déplacés et remis en bordures de berges afin de préserver l'environnement et les zones d'expansion des eaux. Ces zones aujourd'hui fragilisées devront à l'avenir être surveillées du fait des matériaux transportés et déplacés par le courant, du boisement des berges et des embâcles à évacuer.

Camille BEL agent communal est intervenu sous le contrôle de la police de l'eau après intervention de l'**AAPPCG** (Association Agréée de Pêche et de Pisciculture du Chablais Genevois) pour une pêche électrique dans le lit de la rivière afin de préserver les milieux halieutiques.



LA PÊCHE ÉLECTRIQUE

L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Un cours d'eau atteint de manière naturelle un état d'équilibre dynamique, aussi bien hydraulique qu'écologique. Cependant, la présence humaine rend nécessaire l'entretien de nombreux tronçons de rivière.

Les Dranses et leurs affluents sont des cours d'eau non domaniaux.

Les missions d'entretien incombent aux propriétaires qui ont l'obligation, en vertu de l'article L215-14 du code de l'environnement, d'assurer un entretien régulier des berges et du lit de la rivière qui borde leur propriété dans le respect de l'écosystème aquatique.

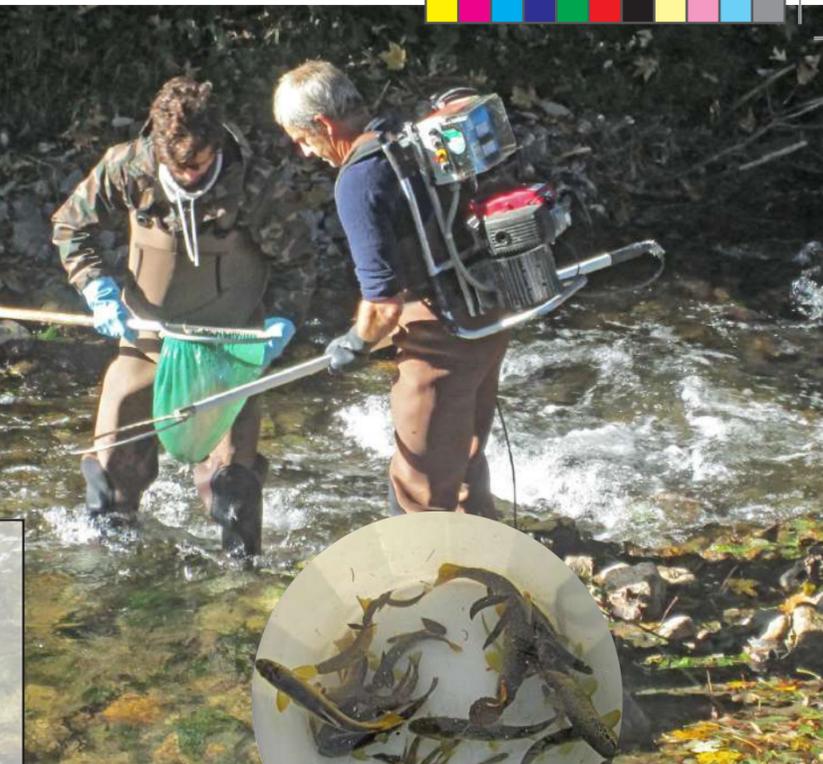
«... le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier qui a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état ou potentiel écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'application du présent article».

Si personne n'assure l'entretien, l'autorité administrative est autorisée réglementairement à initier des travaux de restauration des capacités d'écoulement dans le cas de l'urgence et de danger imminent. Les communes sont notamment autorisées à ces travaux de restauration sur des propriétés privées pour pallier la défaillance de propriétaires riverains qui souvent, de par l'ampleur des embâcles ou des engravements et de leurs coûts, n'interviennent pas ou par simple négligence. (Article L.211-7).

INVENTAIRE PISCICOLE RÉALISÉ EN CES DIVERS LIEUX

Dates	Lieux	Truites Fario	Chabots
28 /09	La Pesse	104	13
04/10	La Panthiaz	145	25
10/10	Les grands Clos	144	24
10/10	Devant le Nant	72	7
17/10	Les Neys	99	40
TOTAUX		564	109

Les truites farios pêchées mesuraient de 5 à 35 cm sauf deux superbes faisant plus de 40 centimètres !



LE CHABOT Famille des Cottidés, Cottus Gobio

Tête énorme comparée au reste du corps, ses joues sont armées d'épines, nageoires pectorales étalées en éventail. D'une taille de 5 à 10 cm, il ne pèse que quelques grammes, n'est pas très intéressant pour la pêche, mais est un excellent appât pour la truite.

Vivant sous les pierres, on le pêche à la main ou à l'épuisette, en soulevant celles-ci. Ne supportant pas les eaux polluées, il est le garant d'une eau de bonne qualité.

CONSEIL DU LÉMAN

Les 19, 20 et 21 mai derniers, 115 élèves âgés de 10 à 12 ans, venus des 5 territoires du bassin lémanique (Vaud, Valais, Genève, Ain, Haute-Savoie), se sont retrouvés à la Chapelle d'Abondance dans le cadre du projet scolaire "Contes et légendes du Léman" porté par le Conseil du Léman.

Le principe du projet était le suivant : chaque classe a choisi un conte ou une légende de son territoire et l'a transmis à une autre classe, chargé de le mettre en scène.

5 classes ont été choisies cette année pour participer à cette aventure :

- Le collège Arthur Rimbaud à St Julien en Genevois en Haute-Savoie;
- Le Collège Louis Dumont à Bellegarde dans l'Ain;
- L'École de Grand-Salève à Veyrier dans le canton de Genève;
- L'école de Bussigny et Villars-Ste-Croix dans le canton de Vaud;
- L'École du Haut-Lac à Vouvry dans le Valais.

Hébergés au centre de vacances Costa Nuova, les élèves ont appris, durant ces 3 jours, à se connaître et à échanger autour d'activités ludiques et sportives, mais aussi d'ateliers de théâtre, de ventriloquie, de marionnettes.

Le point d'orgue de cette rencontre a été le spectacle, monté et joué par les élèves, devant un large public (230 personnes environ) composé de leur parents, des chefs d'établissements, des représentants d'institutions publiques suisses et françaises.

Étaient présents également le Maire de la commune, Bernard Maxit, la Présidente du Conseil du Léman, Virginie Duby-Muller, la Présidente de la commission Jeunesse Lémanique et Culture, Chrystelle Beurrier et Guy Larmanjat, Conseiller départemental de l'Ain et ancien Président du Conseil du Léman.



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE

Contes et Légendes du Léman



LE CONSEIL DU LÉMAN, C'EST QUOI ?

Le Conseil du Léman est une instance franco-suisse de coopération transfrontalière.

Créé en 1987, il réunit les Départements de l'Ain, de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Genève, Vaud et du Valais.

Carrefour de dialogue privilégié dans ce bassin de vie de 2,8 millions d'habitants, il est un instrument de concertation visant à promouvoir les relations transfrontalières et à initier des projets communs de coopération dans différents domaines : l'économie, le tourisme, la culture, le sport, l'environnement etc.

Présidente de l'institution pour les années 2016 et 2017, la députée Virginie DUBY-MULLER, a choisi de mettre au rang de ses priorités les actions en faveur de la jeunesse et de la culture.

C'est donc dans le but de renforcer, dès le plus jeune âge, le lien entre nos populations par la connaissance d'une culture partagée, que ce projet "Contes et Légendes du Léman" est né.

+ d'infos sur : www.conseilduleman.org

ARDUINI Charlène



LA FÊTE DES FROMAGES DE SAVOIE 2016 À LA CHAPELLE D'ABONDANCE



BILAN - 12^{ème} FÊTE DES FROMAGES DE SAVOIE *Les gourmands encore et toujours au rendez-vous !*

L'édition 2016 en quelques chiffres

Pour sa 12^{ème} édition, la Fête des Fromages de Savoie a réuni près de **10.000 visiteurs** ! Sous le soleil estival de la **Chapelle d'Abondance**, touristes et habitants de la région ont pu profiter de l'évènement pour s'imprégner du terroir savoyard et rencontrer les professionnels de la filière fromagère. Les 7 Fromages de Savoie, vedettes de la fête, ont rencontré un véritable succès puisque près **d'une tonne et demi** de fromage a été écoulee durant la journée ! Un engouement confirmé également au niveau **des repas**, qui ont su enivrer les papilles de plus de **2 000 visiteurs**. Cette année encore, les **200 bénévoles** présents ont participé au succès de ce rendez-vous incontournable sur le territoire des deux Savoie !

Un plateau d'activités...

Tandis que certains prenaient de la hauteur par le télésiège pour admirer le **panorama** offert depuis l'alpage, d'autres curieux investissaient les allées de la fête pour assister aux animations ! **Démonstrations de fabrication et dégustations de fromages, marché des A.O.P./I.G.P., accords avec les vins et bières des Savoie, présentation de recettes dispensées par la chef Amélie Courrèges...** Les gourmands n'ont pas boudé leur plaisir ! Les enfants n'étaient pas en reste puisque de nombreuses activités leur étaient dédiées tout au long de la journée : **coloriage, maquillage, jeux en bois, chèvre en résine à traire, jeu de piste...** De plus, un **concours** réunissant des **écoles locales** a permis de découvrir les créations artistiques des écoles maternelles et primaires de la vallée d'Abondance !

De plus, **16 exposants et producteurs locaux** sont venus présenter leurs savoir-faire et leurs produits !

... entre technique et tradition !

L'évènement est chaque année l'occasion de s'immiscer dans les coulisses de la production fromagère ! A travers des ateliers autour du **cahier des charges des Fromages de Savoie** et des moments d'échanges avec professionnels au « **Chalet des palabres** », les curieux ont pu en apprendre davantage sur des questions plus techniques ! Par-delà l'A.O.P. Abondance, l'A.O.P. Beaufort, l'A.O.P. Chevrotin, l'I.G.P. Emmental de Savoie, l'A.O.P. Reblochon, l'A.O.P. Tome des Bauges et l'I.G.P. Tomme de Savoie, c'est toute la **tradition** savoyarde qui s'est offerte aux visiteurs ! Des **animations musicales** (cors des alpes, le bazar dans la rue, les Tradi'sons, les Carlines des Portes du Soleil) aux **fondeurs de cloches** en passant par les **troupeaux de vaches et chèvres**, la Chapelle d'Abondance est devenue le temps d'un dimanche ensoleillé un concentré des deux Savoie, où convivialité et partage étaient les maîtres mots !

Rendez-vous en 2017 sur le territoire de l'Emmental de Savoie pour la 13^e Fête des Fromages de Savoie !

Plus d'infos sur www.fromagesdesavoie.fr

Contact Presse Agence airPur Adrien MONNANNI Sophie GILIBERT 03 81 57 13 29 amonnanni@agenceairpur.fr

ABONDANCE • BEAUFORT • CHEVROTIN • EMMENTAL DE SAVOIE • REBLOCHON DE SAVOIE • TOME DES BAUGES • TOMME DE SAVOIE



LES EXPOS



La neige et l'architecte a accueilli 7671 visiteurs durant sa présentation du 20 décembre 2015 au 30 avril 2016, et en juillet et août pour se clore aux journées du patrimoine des 17 et 18 septembre.

Le retour de la vie sauvage

Une exposition d'ALPARC, le Réseau Alpin des Espaces Protégés

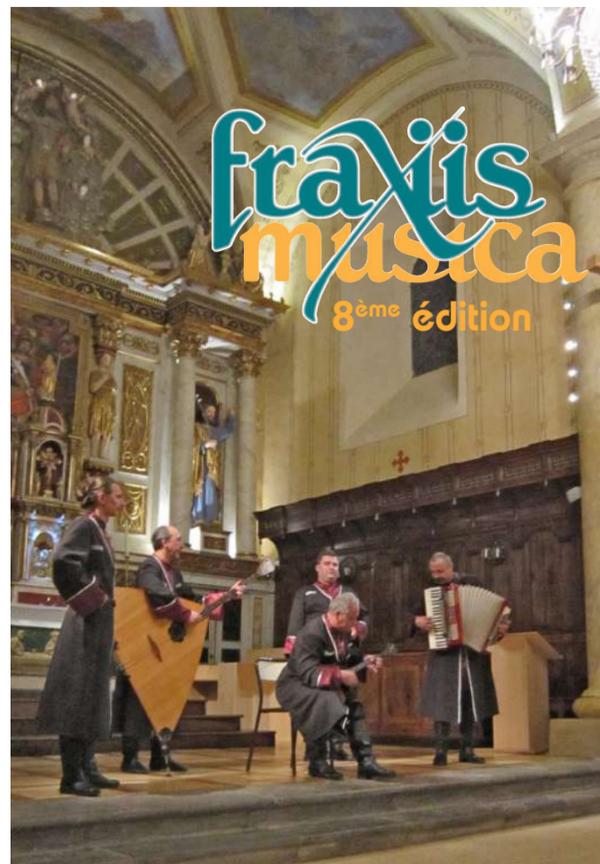
La nouvelle expo 2016/2017 ! ▼

L'exposition « le retour de la vie sauvage » est une réalisation d'ALPARC dans le cadre du programme européen ALPENCOM (ALPine ENVironmental COMMunication) et en collaboration avec les régions Rhône-Alpes et PACA.

Le message principal de l'exposition est le retour de la « vie sauvage » dans les Alpes que l'on observe depuis quelques décennies, et sa cohabitation avec les activités humaines. Le public cible est un public familial.

L'exposition amène le visiteur dans un voyage dans le temps, depuis l'arrivée de l'homme dans les Alpes jusqu'à un futur proche.

Le fil rouge de cette exposition est un paysage alpin en évolution avec tous ses éléments naturels et humains. La « vie sauvage » qui était dominante au début est repoussée peu à peu dans des « îlots » et disparaît complètement par endroits à cause des activités humaines pour faire un début de retour depuis la fin du XXème siècle.



Quand les Savoyards émigraient...

Les Savoyards ont beaucoup voyagé au cours des siècles écoulés. Voyages de proximité géographique souvent, mais le XIXème siècle les a emmenés aux quatre coins des continents. Franchir les frontières, traverser les mers et les océans ont été une réponse à leur recherche d'aventure ou de sécurité économique. Les soirées musicales ont donc été dédiées aux musiques des territoires connus ou découverts : les Pays de Savoie, les Amériques, la Russie et l'Afrique du Nord.

Après le chœur des Citharins venus de la Haute Tarentaise, la musique arabo-andalouse de Fouad Didi rappela l'émigration des 400 Savoyards dans l'Oranais algérien. Le Cuarteto Buenos Aires de Jérémy Vannereau évoqua, bien sûr, les familles ayant franchi l'Atlantique pour rejoindre les Amériques du Sud mais aussi du Nord. Les Grandes Voix Cosaques de l'Ensemble Kouban ont fait frissonner l'auditoire.

Elles avaient été précédées par l'évocation d'une savoyarde de La Chapelle qui avait connu une destinée hors du commun : née dans le Val d'Illeiez en Valais dans la dernière décennie du XIXème siècle, Hortense arrive à La Chapelle avec sa famille à l'âge de deux ans. Adolescente, elle cherche à s'employer dans la grande bourgeoisie ou l'aristocratie en villégiature sur les rives du Léman. Elle est remarquée par une dame russe qui la prend à son service, l'éduque et l'emmène à St Petersburg. La langue française était celle des intellectuels et des artistes et Hortense devient enseignante. Elle épouse un officier du Tsar et s'appelle Hortense Baltouchévitch. Malheureusement devenue veuve à la Révolution de 1917, Hortense vit chichement jusqu'à la guerre suivante où, courageuse, elle assiste au siège de Léningrad, l'ancien St Petersburg. Décorée pour sa conduite exemplaire, elle doit subir encore la dure loi du régime stalinien. Elle avait fort heureusement gardé sa nationalité française et est expulsée vers la France en 1946. Devenue parisienne, elle revient quelquefois dans la vallée d'Abondance où elle retrouve sa famille.



Hortense BOVARD

Décédée en 1957, elle est enterrée au cimetière de La Chapelle aux côtés de son père Frédéric BOVARD.



QUELQUES CHIFFRES POUR CONVAINCRE LES RÉTICENTES :

- Le cancer du sein, première cause de mortalité chez la femme.
- 9 cas sur 10 sont guéris.
- 48 700 nouveaux cas chaque année
- 1 femme sur 8 sera atteinte d'un cancer du sein dans sa vie.

ALORS... N'ATTENDEZ PAS, FAITES VOUS DÉPISTER !

LA RANDO ROSE

Octobre, mois rose !

La vallée d'Abondance a décidé l'an dernier d'organiser une manifestation pour récolter des dons dédiés à la recherche mais surtout sensibiliser les femmes à se faire dépister.

En 2016 les élues (2 par commune) se sont constituées en association pour mener cette opération de santé publique.

Si on s'en réfère au chèque remis cette année à l'association CFDCS 74, c'est une vraie réussite, mais par contre les femmes de nos vallées sont les moins bien dépistées (30% au lieu de 60% en moyenne en France). Plus un cancer du sein est détecté tôt, plus les chances de guérison sont importantes. Plus la tumeur est petite, plus elle est facile à guérir. Le dépistage concerne majoritairement les femmes de 50 ans, en principe elles reçoivent tous les deux ans une invitation personnalisée pour bénéficier d'une mammographie gratuite. Ne laissez pas cette lettre dans la pile du courrier en se disant j'irai plus tard... On oublie...

Ce dépistage a permis de réduire la mortalité de 30%.

Ce cancer peut se déclarer avant 50 ans. S'il y a des antécédents familiaux ou personnels, le comité féminin recommande un suivi médical avec son généraliste ou son gynécologue.

Réussite pour la Rando ! 510 participants, nombreux sponsors, des dons, du bénévolat, résultat un chèque de Dix Mille Euros a été remis le 24 octobre 2016 à Madame Évelyne Garlaschelli. L'an dernier Sept Mille Euros avait déjà été remis. Une bourse a été ainsi attribuée à une jeune chercheuse de Grenoble pour avancer ses travaux. Cette année l'association départementale n'a pas encore choisi à qui elle attribuerait cette aide. Nous sommes capables d'être les premiers du département pour la collecte des fonds, soyons l'année prochaine, capables de rejoindre les 60% pour le dépistage... Toutes à la mammographie ! Un petit quart d'heure de désagrément, qu'est-ce à côté d'une guérison possible ?

Merci à tous les généreux donateurs, hôteliers, commerçants, entreprises, communes, comité de communes, offices du tourisme, bénévoles qui contribuent à la réussite de cette manifestation, bel élan de générosité pour la vallée d'Abondance.

La proximité, la connaissance de l'association "Comité Féminin Départemental du Dépistage et son Suivi 74" nous permettent d'assurer que l'argent récolté servira à la recherche et à la promotion du dépistage.

Yvonne BRESSOUD

Rendez-vous l'année prochaine le 8 octobre 2017 !



Conseillères régionale et départementales, élus et anciens élus... tous mobilisés !

Remise du chèque de 10 000 € à l'association 74.



État Civil 2015

NAISSANCES

Noémie GIRARD-DESPROLET	9 janvier
Victor BLANC	21 janvier
Mélie VUILLOUD	6 février
Sacha MILTGEN-BEURDELEY	4 mars
Laura GIRARD-BERTHET	11 mars
Juliette BATIFOULIER	25 mars
Lénaëlle MALLET	22 avril
Jeanne CRUZ-MERMY	18 mai
Anna ZIRNE	22 juillet
Lya SIKORA	7 septembre
Édouard VAGNOTTI	18 novembre
Mathis MAULAZ	7 décembre
Lucie BALAVOINE	11 décembre

MARIAGES

Alexandre VULLIEZ & Marion BURNIER	10 janvier
Benoît VIOT & Laurence BATT	11 juillet
Jean-Jacques CRUZ-MERMY & Valérie KRIEQUER	12 septembre

DÉCÈS

Roland LEBLOND (né le 28 novembre 1938)	25 décembre
---	-------------

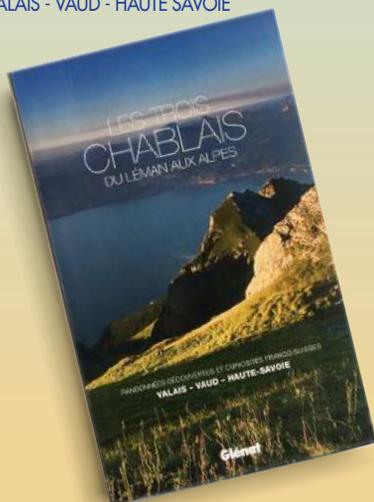
SECRÉTARIAT DE MAIRIE

ouvert au public du lundi au vendredi,
sauf jeudi après-midi
de 9 à 12h et de 15 à 18h

Tél. 04 50 73 50 08 Fax. 04 50 73 50 66
Courriel : mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr
Sites Internet : www.mairielachapelle74.com
(OT) www.lachapelle74.com
www.valleedabondance.fr
www.123chablais.com

Découvrez La Chapelle et sa région :

LES TROIS CHABLAIS DU LÉMAN AUX ALPES
VALAIS - VAUD - HAUTE SAVOIE



CRÉDITS PHOTOS/DOCUMENTS :

Office de tourisme, Documents privés,
B. & S. Maxit, Paul Girard-Depraulex,
Charlène Arduini, Françoise Auzou

Imprimé en France, Imprimerie CTR Annemasse
Tiré à 600 exemplaires



Dossier / La Chapelle d'Abondance : l'âme du village

À l'été 2015, au pied de deux alpes remarquables inscrites à l'UNESCO, les Communes de Bion et le Mont de Orange, la Chapelle d'Abondance ouvre son 100^{ème} anniversaire de création. Le territoire de la commune de Bion est un territoire d'exception. Le territoire de la commune de Orange est un territoire d'exception. Le territoire de la commune de Orange est un territoire d'exception. Le territoire de la commune de Orange est un territoire d'exception.



Le CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie a mis à l'honneur la commune dans sa brochure Architecture et Stations n°8 de l'hiver 2015/2016. Un dossier spécial sur les aménagements et l'architecture des bâtiments du village y est présenté.

Des exemplaires de cette revue sont à votre disposition à l'Office de Tourisme ou à la mairie.



Comme chaque année avec un enthousiasme jamais démenti, le concours de bûcherons de La Chapelle suscite toujours autant de curiosité en faveur des savoir-faire ancestraux des "Hommes du Bois" dans ce pays de forêts.

Avec l'évolution des outillages les bûcherons adoptent de nouvelles techniques d'abattage et de sciage, mais c'est bien la technique ancienne d'abattage à la hache qui demeure le clou du travail et du spectacle.

Le public nombreux apprécie toujours ces gestes séculaires et les nombreux artisans présents apportent curiosité et convivialité.

Clin d'œil...

La grenouille,
instrument
bathymétrique :
... pour mieux
estimer le
niveau des crues,
la Seine a son
zouave au pont
de l'Alma
et la Dranse
sa grenouille
au Clos Naz !

